

COORDINATION DES PARTIS POLITIQUES POUR LA DEFENSE DE LA CONSTITUTION (CPDC)

MISE AU POINT SUR LE COMMUNIQUE DE MAHAMAT HISSENE PRETENDANT REpondre A LA CONFERENCE DE PRESSE DE LA CPDC

La réaction ultra-rapide de M. Mahamat Hissene à la conférence de presse de la CPDC est une indication sur la perte de sérénité au niveau du pouvoir. Elle appelle par de notre part la mise au point suivante :

- 1- En disant que la mise en œuvre de l'Accord est une réussite parfaite, le Porte parole du MPS expose là ses objectifs : la confiscation du pouvoir par les fraudes massives, les menaces, les intimidations, le non-respect du Code Electoral et du Code de Bonne Conduite, les passages en force, la dilapidation des ressources nationales et une mauvaise gouvernance dans tous les domaines et à tous les niveaux ; l'absence des candidats de l'opposition à la présidentielle, pour refus de corriger les dysfonctionnements et ratés des législatives, les satisfait pour ainsi dire. Tous ces faits ont été vécus par les Tchadiens et il serait ridicule de tenter de les nier ou de les sous-estimer.
- 2- En saluant le ralliement des représentants de l'opposition à la CENI aux thèses et comportements de ceux de la majorité présidentielle, M. Mahamat Hissene avoue le travail de sape fait pour casser le caractère paritaire de la CENI, cautionnant ainsi tous les dysfonctionnements et ratés relevés par tous les compétiteurs, la communauté internationale et la CENI elle-même qui a identifié pas moins de 15 ratés et a dû se résoudre à radier de ses rangs quelques membres véreux. Une réflexion profonde sur la CENI s'impose pour éviter de telles dérives.
- 3- S'agissant du futur Cadre de dialogue politique, la CPDC note que la position de M. Mahamat Hissene, qui a exclu catégoriquement la société civile de son décret, est en deçà de la position du Président de la République qui estime dans son interview du 11 août 2012 que le moment est venu d'associer pleinement celle-ci.

4- On ne saurait définir un Cadre de dialogue aussi important pour la régulation de la vie politique nationale sans lui assigner des tâches précises, sans définir ses prérogatives et sans inscrire dans sa feuille de route l'exécution des mesures non réalisées mais préconisées dans l'Accord politique du 13 août 2007. Du reste, la démarche prévoyait de recueillir les avis et observations des grands groupes (tant de l'Assemblée Nationale qu'en dehors de celle-ci), avant de s'achever par la tenue d'un atelier de restitution et de validation regroupant non seulement tous les partis politiques, mais également toutes les institutions et organisations (Associations de Défense des Droits de l'Homme, Syndicats, Associations des Femmes, Associations des Jeunes, Ordre des Avocats etc.) ainsi que des personnes ressources qui serviront de facilitateurs, avec le soutien politique, logistique et en expertise des partenaires de la communauté internationale. A moins que le MPS s'oppose à cette démarche inclusive.

Pour édifier l'opinion, il serait opportun de publier les deux textes, de la majorité et de l'opposition, et on verrait de quel côté se trouve la mauvaise foi et la tartufferie.

5- S'agissant du soutien de l'Etat aux activités des partis politiques (subventions et mise en œuvre concrète du statut de l'opposition), l'Etat doit respecter ses engagements ainsi que les textes législatifs et réglementaires de la République ; il ne s'agit pas de cadeaux, mais bel et bien de dus. M. Mahamat Hissène trouve-t-il normal qu'un décret renvoie à 2012 le financement des partis politiques alors que les règles de répartition sont connues depuis les législatives de 2011 ? Pourquoi le paiement des subventions dues aux partis a-t-il connu plusieurs années de retard ? Trouve-t-il normal que le Trésor soit encore « en train de calculer » les remboursements des dépenses électorales qui se sont déroulées depuis plus d'un an ? Pourquoi ce manque de volonté de respecter la Loi ?

6- Concernant les prises de position de la CPDC sur les problèmes sociaux et de gouvernance, M. Mahamat Hissene panique au point de dénier aux partis politiques autres que le sien - le MPS- le droit reconnu par les lois de se prononcer ; curieuse conception de l'action politique. La CPDC est et

restera fermement aux côtés de tout tchadien ou groupe de tchadiens qui se bat pour faire prévaloir ses droits à la sécurité, au bien-être social et économique, à la vie tout simplement. Le MPS qui s'accroche au pouvoir depuis près d'un quart de siècle est bel et bien l'unique responsable des maux indescriptibles que vivent les Tchadiens et que ne peuvent ni couvrir ni adoucir les déclarations d'autosatisfaction des thuriféraires et autres échansons du régime.

7- S'agissant du statut de l'opposition, M. Mahamat Hissène s'emmêle les pédales pour embrouiller l'opinion, technique de désinformation classique. On ne peut pas nier que la Loi portant statut de l'opposition date de 2009 et que son application tarde.

8- L'opinion a bien noté que le compte rendu de la conférence de presse de la CPDC a été diffusé en même temps que le communiqué du MPS y relatif. Le compte rendu a duré moins de deux minutes et la lecture intégrale du communiqué plus de cinq minutes. Nous avons raison de dénoncer la confiscation des médias publics par le pouvoir MPS adepte de la pensée unique. Le Tchad est le seul pays africain qui diffuse encore des éditoriaux ! Nous sommes donc fondés à exiger que les médias d'Etat diffusent intégralement cette mise au point comme ils l'ont fait pour le communiqué du Porte-parole du MPS. Et ce serait justice

Fait à N'Djamena, le 16 août 2012

Le Rapporteur de la CPDC



Salibou GARBA